

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
**FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**



Boulevard Habib Bourguiba – Tél. 221.33.824.22.42 – 221.33.824.46.42 – Fax : 221.33.825.47.14

LE DOYEN

N°

N° 0 0 1 1 9

Dakar, le

28 MAI 2020

**Communiqué sur le concours de recrutement
relatif aux passerelles professionnelles**

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) informe les candidats, que le registre des inscriptions au **concours de recrutement de professeurs du moyen – secondaire dans le cadre des passerelles professionnelles**, est ouvert au niveau de tous les **guichets WARI du Sénégal du 02 juin au 03 juillet 2020**.

Le candidat devra se présenter au guichet WARI muni :

- du code marchand : 695 500 ;
- de la somme de 10 000 FCFA représentant les frais d'inscription et d'envoi;
- de la carte d'identité CEDEAO ;
- de l'option choisie ;

La liste des options s'établit comme suit :

CAE – CEM à CAEM : Lettres modernes, Espagnol, Arabe, Mathématiques, Sciences de la vie et de la terre, Sciences physiques.

CAEM à CAES : Lettres modernes, Espagnol, Arabe, Mathématiques, Sciences de la vie et de la terre, Sciences physiques.

Le candidat devra en outre s'inscrire en ligne sur : concours.ucad.sn

Le dépôt des dossiers de candidature n'est exigé qu'en cas d'admissibilité aux épreuves orales. Ce communiqué ainsi que la liste des pièces à fournir seront affichés dans l'enceinte de la FASTEF et dans sa page web : <http://www.fastef.ucad.sn>

La date des épreuves écrites du concours vous sera communiquée ultérieurement.


UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FASTEF
Le Doyen
Pr Mamadi BIAYE

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
**FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**



Boulevard Habib Bourguiba – Tél. 221.33.824.22.42 – 221.33.824.46.42 – Fax : 221.33.825.47.14

LE DOYEN

N°

N° 0 0 1 2 0

Dakar, le

28 MAI 2020

**LISTE DES PIECES A FOURNIR AU CONCOURS
RELATIF AUX PASSERELLES PROFESSIONNELLES**

1. Une demande manuscrite adressée au Doyen de la FASTEAF mentionnant l'option choisie ;
2. Une copie certifiée conforme de la carte d'identité CEDEAO ;
3. Un certificat d'exercice ;
4. Un état administratif des services justifiant une ancienneté de cinq (05) ans de pratique enseignante effective ;
5. Les copies certifiées conformes des diplômes professionnelles (CAE – CEM ou CAEM)

N.B.

CAE – CEM à CAEM : les contenus des épreuves écrites du concours sont tirés des programmes de licence 1 (L1) et licence 2 (L2) des universités.

CAEM à CAES : les contenus des épreuves écrites du concours sont tirés des programmes de licence (L1, L2, L3) des universités.

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FASTEAF
Le Doyen
Pr Mamadi BIAYE**